

Le Triporteur

NOVEMBRE 2019 #17



> LE CALENDRIER DES COLLECTES 2020 ACCOMPAGNE CE TRIPORTEUR

sictom
VAL DE SAÔNE

SOMMAIRE

- 2 • Accessibilité des bacs de tri en déchetterie
- 2 • Bacs ludiques et gobelets réutilisables
- 3 • Chiffres clés
- 4 • Familles Zéro Déchets
- 4 • Visite Grand Public
- 5 • Problèmes de collecte à cause des intempéries
- 6 • Le coin des enfants
- 7 • Concours
- 8 • Comment trier mes déchets après les fêtes ?
- 8 • Recette anti gaspi

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le SICTOM du Val de Saône s'est toujours inscrit dans une démarche de réduction des déchets et est précurseur dans des actions de politique environnementale.

Depuis 2017, nous avons expérimenté la collecte séparative des biodéchets ménagers sur un micro-territoire, pour répondre à la réglementation de 2025. (Projet de Loi relative à la transition énergétique de la croissance verte où tous producteurs de déchets devront effectuer un tri à la source et une valorisation énergétique de leurs déchets)

L'analyse de cette expérimentation nous a permis de les qualifier et de les quantifier. En effet, 27 à 30 % de nos ordures ménagères sont des biodéchets valorisables et méthanisables.

Actuellement, nous travaillons pour étendre cette collecte séparative sur l'ensemble de notre territoire (266 communes) en points apport volontaires (PAV) exclusivement basée sur le volontariat, un geste éco-citoyen pour un quotidien durable.

En étroite collaboration avec le SYTEVOM, des réflexions sont à l'étude pour apporter des solutions à une meilleure valorisation de ces biodéchets ménagers et assimilés par compostage ou par unité de méthanisation.

En 10 ans, les ordures ménagères ont diminué de 57% et les volumes de tri ont augmenté de 137 % sur notre territoire, ENSEMBLE, construisons l'avenir et le devenir de nos déchets et continuons à réduire notre impact environnemental. Le tri doit être un geste du quotidien et un engagement de chacun.

En cette fin d'année 2019, permettez-moi, au nom des élus du SICTOM et l'ensemble des services, de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et n'oubliez pas :

Nos déchets ont des ressources, TRIER MIEUX, C'EST TRIER PLUS !



Éric MASOYÉ
Président du
SICTOM
du Val de Saône

ACCESSIBILITÉ DES BACS DE TRI EN DÉCHETTERIE

A compter du 1^{er} Janvier 2020, l'accès aux bacs de tri des déchetteries devient réglementé.

Vous devrez présenter un coupon d'accès à chaque passage. La demande de coupon s'effectue auprès des services du SICTOM du Val de Saône. Le coupon vous sera délivré sur justificatif.

Coupon d'accès aux bacs de tri 

Valable pour les bacs de tri de la déchetterie de :

<input type="checkbox"/> Amance	<input type="checkbox"/> Jussey	<input type="checkbox"/> Saint-Loup-sur-Semouse
<input type="checkbox"/> Fougerolles	<input type="checkbox"/> Port-sur-Saône	<input type="checkbox"/> Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin
<input type="checkbox"/> Fresne-Saint-Mamès	<input type="checkbox"/> Saulx	<input type="checkbox"/> Vauvillers
<input type="checkbox"/> Fretigney-et-Velloreille		

Autorisation donnée pour le motif suivant :

<input type="checkbox"/> Bac refusé	<input type="checkbox"/> Oubli de collecte	<input type="checkbox"/> Oubli de sortir de le bac
<input type="checkbox"/> RS pas présente au moment de la collecte	<input type="checkbox"/> Autre :	

Valable jusqu'au :/...../..... 1 coupon = 1 passage



BACS LUDIQUES ET GOBELETS RÉUTILISABLES

Le SICTOM mène depuis des années une politique de prévention active en matière de réduction de déchets. Toutes les actions menées depuis 2008 nous ont permis de diminuer le volume des déchets ménagers et assimilés (DMA) des habitants du SICTOM 2 fois plus vite que ce que nous imposait le Grenelle II de l'Environnement.

Toujours dans cette optique, nous avons développé 2 nouveaux services que nous vous proposons :

- les bacs ludiques
- les gobelets réutilisables

Le SICTOM du Val de Saône est en mesure de prêter à ses communes qui organisent des manifestations des **bacs ludiques**. Ces bacs ont pour objectif d'inciter les usagers à trier leurs déchets sur les lieux des manifestations. Attention, ces bacs ne se substituent pas aux conteneurs classiques nécessaires à la collecte. Il s'agit de contenants de « pré-collecte » à disposer sur le lieu de la

manifestation. Il convient ensuite de vider les bacs ludiques dans des bacs « classiques ».

Le prêt de ces bacs s'effectue gratuitement aux organisateurs d'événements, il est simplement demandé qu'ils nous soient restitués propres et vides. Une caution a été fixée à hauteur de 250 € par bac en cas de dégradation.

Pour répondre à l'interdiction de produits plastiques dits « à usage unique » promulguée par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015, le SICTOM propose, depuis l'été 2019, le prêt gratuit de gobelets réutilisables aux associations de son territoire.

Ces gobelets réutilisables de 50 cl et 30 cl sont donc mis à disposition gratuitement, sous conditions. Les gobelets sont à récupérer et à retourner lavés et séchés au SICTOM du Val de Saône. Il est demandé aux organisateurs de mettre en place une consigne de 1€ par gobelet. En cas de gobelets manquants, dégradés ou sales, l'association ou l'emprunteur s'engage à compenser les frais de remplacement.

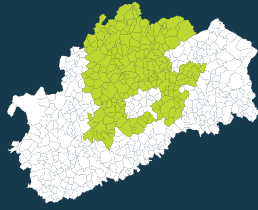
N'hésitez pas à vous adresser à l'accueil du SICTOM pour obtenir plus d'informations sur les modalités de prêt des bacs et des gobelets et/ou pour les réserver.

CHIFFRES CLÉS



89 528 habitants

soit 38% de la population haute-saônoise



266 communes

soit 49% des communes de Haute-Saône



420 797 km

parcourus en 2018 pour collecter le tri et les OM, c'est l'équivalent de 10 fois le tour de la terre

Taux de refus moyen de **21.24 %** pour 2018



40.66 €

de facture trimestrielle moyenne pour 2018



78 %

des déchets déposés en déchetterie sont valorisés



21.79 %

des ordures ménagères sont des déchets fermentescibles valorisables



100%

du contenu du bac de tri est valorisé



104 kg

par an et par habitant d'ordures ménagères



64 kg

de tri sélectif



42 kg

de verre



= 106 kg

par an et par habitant de collecte sélective

Répartition de budget 2018 du SICTOM par poste

Collecte OM **21.03 %**

Collecte TRI **16.23 %**

Traitement du Tri et déchetteries **25.34 %**

Incinération **15.71 %**

Ancien CET et divers **6.78 %**



Film

2.46 %

Emballages en plastique rigide

12.13 %



Refus

21.24 %



Aluminium

0.75 %



Papier - Carton - Briques alimentaires

59.27 %



Acier

4.16 %

> COMPOSITION MOYENNE DES BACS DE TRI POUR 2018

ASTUCES DE SYLVIE

> Aillevillers-et-Lyaumont



LESSIVE MAISON AU LIERRE

50 à 60 feuilles de lierre grim pant (les plus grosses)

Bien les rincer

Les froisser, broyer, mettre 1.5L d'eau, couvrir, porter à ébullition, compter 15 minutes.

Laisser macérer toute une nuit.

Essorer, tordre les feuilles, filtrer l'eau à l'aide d'un entonnoir et d'une gaze ou un vieux bas, verser dans un contenant.

C'est prêt !

Se garde un mois.

15 ml par machine.

EPONGE TAWASHI

Tricoter une éponge tawashi avec des lamelles de tissus recyclés ou avec des vêtements usagés (t-shirt, collant épais, legging, chaussette...).

Éponge lavable écologique.



ASTUCES DE SÉVERINE

> Bouhans-les-Lure

CARRÉS LAVABLES

J'utilise des carrés lavables pour me démaquiller. J'ai fabriqué les miens avec un coté en éponge, l'autre en polaire ou en tissu.



A chaque fois, j'essaie d'utiliser des tissus récupérés, ou alors des chutes issues de mes autres projets couture.

DÉODORANT MAISON

40 g d'huile de coco

10 g de cire d'abeille

30 g de bicarbonate de soude

20 g de fécul e

3 à 5 gouttes d'huile essentielle de lavande

A conserver dans un pot en verre.



LA SUITE
DANS LE
PROCHAIN
NUMÉRO DU
TRIPORTEUR

En 2020, venez découvrir notre Centre de Valorisation des Déchets !

VISITE GRAND PUBLIC

Venez visiter le centre de tri et l'usine d'incinération

Vous souhaitez savoir : où vont vos déchets ménagers, découvrir comment sont triés les emballages après le bac de tri et observer le process : le pré-tri mécanique et le tri manuel effectué par les valoristes ?

Venez visiter gratuitement notre Centre de Valorisation des Déchets à Noidans-le-Ferroux.

Places limitées, durée de la visite 2h.



Inscriptions obligatoires sur www.sytevom.org

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

En 2020, 6 dates !
17h à 19h

Lundi 6 janvier / Lundi 3 février
Lundi 2 mars / Lundi 6 avril
Lundi 4 mai / Lundi 8 juin

PROBLÈMES DE COLLECTE À CAUSE DES INTEMPÉRIES

"Les rues sont déneigées à 8h00"

"Le bus des écoles est bien passé lui"

"Il ne faut quand même pas avoir BAC+10 pour conduire un camion poubelle"

"Moi j'ai bien réussi à aller au boulot"

"Il faut taper du poing sur la table auprès du prestataire"

et bien d'autres...

Autant de remarques désagréables de la part de nos usagers, voire de nos Élus, auxquelles le personnel du SICTOM du Val de Saône tente de répondre quotidiennement avec courtoisie.

L'hiver est arrivé avec son lot d'impondérables au niveau climatique qu'il faut gérer. Voici quelques éléments que vous devez savoir :

• ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES

Les véhicules de collecte sont tous équipés de pneus neige avec chaînes automatiques afin de permettre à nos chauffeurs de rouler sur des routes faiblement enneigées, avec une pente moyenne. Mais la principale difficulté réside dans les arrêts et redémarrages fréquents de véhicules lourds (19 ou 26 tonnes) sur des routes glissantes et parfois en devers. Malgré les équipements, ceci peut occasionner des dérapages ou des blocages dans la neige.

• CONSIGNES DONNÉES AUX CHAUFFEURS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Quel que soit le temps, toutes les bennes partent pour rejoindre leur lieu de collecte. Chaque chauffeur a la responsabilité de s'engager ou non sur une route peu déneigée. Aller chercher les bacs des usagers pourrait occasionner des chutes sur le verglas. Les bacs sont souvent coincés dans la neige suite au déneigement et leurs poids rendent le travail difficile.

La présence sur les marchepieds des agents rend dangereux le moindre dérapage.

Par ailleurs, l'accumulation de neige sur les bacs peut entraîner des dysfonctionnements de la benne. Les bacs doivent donc être déneigés.



• COLLECTE DES DÉCHETS ET RAMASSAGE SCOLAIRE

Le bus de ramassage scolaire ne passe pas dans l'ensemble des rues de chaque commune et n'emprunte que les voies principales souvent mieux et prioritairement déneigées.

Nos véhicules de collecte restent quelquefois « coincés » dans des rues étroites bordées de neige, sans possibilité d'effectuer une manœuvre de retournement dans des conditions de sécurité et de travail très difficiles.

• RATTRAPAGES DE COLLECTE

Un rattrapage est organisé systématiquement lorsque nous avons dû interrompre la collecte, si les conditions climatiques nous le permettent. Nous conseillons à tous les usagers de laisser les bacs sortis

car nous rattrapons en priorité ces bacs qui ne sont collectés qu'une fois tous les 15 jours. Lorsqu'un rattrapage n'a pas pu être effectué parce que les conditions climatiques ne se sont pas améliorées, un nouveau rattrapage est planifié. Nous informons toujours, au plus vite, les mairies concernées.

• RÉDUCTION DEMANDÉE SUR LA FACTURE REDEVANCE

Les tarifs de la redevance incitative comprennent les aléas liés à la météorologie. Le service sera effectué dans tous les cas soit avec du retard, soit dans les jours qui suivent. Par les températures ambiantes, les ordures ménagères peuvent être stockées plus longtemps dans les bacs sans risque d'odeurs.

Gardez l'esprit ouvert et faites preuve de tolérance.

Ne doutez jamais de l'implication et de la volonté de bien faire des agents du SICTOM du Val de Saône.

LE COIN DES ENFANTS



Activités
manuelles

Voici quelques idées
d'activités manuelles que
tu peux réaliser pour
recycler des bouchons !

Coloriage



DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 29 FÉVRIER 2020

CONCOURS

FABRIQUE UNE DÉCORATION DE NOËL
AVEC DES DÉCHETS ISSUS DE TA POUBELLE

1 JE FABRIQUE

Je fabrique une décoration de Noël avec des matériaux destinés à être jetés à la poubelle.



2 J'ENVOIE

Je prends mon œuvre en photo avec mes parents. Je transmets la photo au SICTOM soit par mail soit par courrier accompagné du coupon complété ci-contre.



3 RÉCOMPENSE

De jolis lots à gagner !

3 gagnants au total pouvant gagner des lots d'une valeur de 20 € à 50 € environ.

EXPOSITION DES DESSINS

> SICTOM du Val de Saône
zone artisanale
du lundi au vendredi (9h-12 h et 14h-17h)

PLUS D'INFORMATIONS :

Sictomvds

@sictom@sictomvds.com

www.sictomvds.com

QUI ES-TU ?

Prénom

Nom

Date de naissance

Adresse

.....

.....

.....

Tél. de tes parents :

Mail de tes parents :

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

accepte les conditions de participation fixées par le règlement pour mon enfant

.....

ET

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours.

J'atteste qu'il s'agit bien de l'œuvre de mon enfant.

J'autorise que la photo de l'œuvre de mon enfant soit exposée.

Date :

Signature :

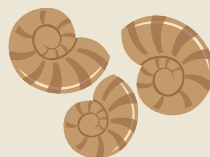
COMMENT TRIER MES DÉCHETS APRÈS LES FÊTES ?



Le sapin tout sec après les fêtes
→ Déchetterie



Bouteille d'eau pétillante pour digérer les excès
→ Bac de tri



Les coquilles des escargots trop aillés
→ PAV biodéchets



La bouteille de vin buée trop vite
→ PAV verre

Le cadeau raté de la belle-mère
→ Réemploi : ressourcerie, le bon coin, don...



Gobelets cartons
→ Bac de tri (c'est nouveau !!)

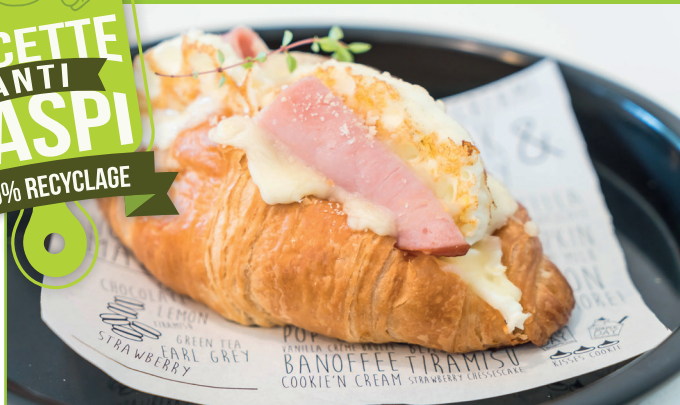


Emballage de la buche glacée trop citronnée
→ Bac de tri

CROISSANTS GARNIS

RECETTE ANTI GASPI

100% RECYCLAGE



GUIDE DE PRÉPARATION

- 10 min
- 5 min
- Pas cher
- Facile

INGRÉDIENTS

- Croissants de la veille
- Tranches de jambon
- Fromage râpé
- Sel, poivre
- Béchamel

PRÉPARATION

Dans une casserole, faites fondre le beurre. Ajoutez la farine et mélangez de suite.

Versez le lait et remuez en formant des « S » avec une cuillère en bois pendant 10 minutes. La sauce épaissit. Salez, poivrez et terminez par la muscade. Mélangez. Réservez.

Coupez les croissants et les tranches de jambon en 2, dans le sens de la longueur.

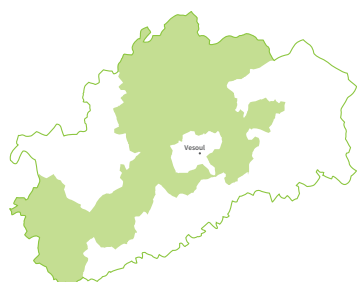
Déposez le jambon sur la partie inférieure du croissant.

Nappez de béchamel.

Parsemez de râpé.

Reformez le croissant en posant l'autre morceau dessus.

Enfournez à 180° pour 10 min.



sictom
VAL DE SAÔNE

Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières - 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- > Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud - 70100 GRAY
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

